

VERT L'AVENIR

Newsletter éditée par la CNE d'AG

Avril 2020

- ▶ Covid-19
- ▶ Bilan CNE
- ▶ Info flash
- ▶ Mots choisis : Jean-Jacques Jespers

Le point de vue de la CNE en période de Covid-19

Un rien peut chambouler notre quotidien. La preuve ? Un petit virus qui vu de loin semblait plutôt inoffensif et puis qui s'est avéré redoutable !

Chez AG, soulignons en premier lieu les décisions rapides de notre employeur qui, avant même les mesures strictes de confinement prises par le gouvernement, a recommandé puis normalisé le télétravail. Cette décision prise, tout a été mis en place pour que celui-ci s'effectue dans les meilleures conditions : mise à disposition du matériel nécessaire, flexibilité accordée à un maximum de travailleurs, ...

Epinglons également la communication régulière en concertation avec les représentants des travailleurs, ainsi que le dialogue constant entre la direction et les syndicats qui manifestent la ferme volonté d'agir au mieux pour le personnel. Cependant, tout n'est pas pour le mieux, le coronavirus ne cessant de faire apparaître des situations toujours plus difficiles. En effet, cette période de confinement qui se traduit par des

écoles fermées, plus de proximité à la maison et moins de contacts sociaux, est difficilement gérable pour une grande partie d'entre nous. Et qui plus est, nous devons continuer à assurer en tant que compagnie, le meilleur service possible. Les permanences sont bien sûr maintenues bien qu'assouplies et, outre les difficultés pratiques rencontrées, l'incertitude inhérente à cette nouvelle situation vient encore peser sur notre moral !



Nous sommes à votre écoute

Vous rencontrez une difficulté d'horaire, d'organisation, vous avez des questions, des doutes ? N'hésitez pas à nous contacter ! Nous continuons à être le relais avec la direction et nous disposons également d'informations transmises directement par la CNE. Nous restons en contact avec les délégués d'autres entreprises du Secteur Assurances et nous partageons notre expérience sur le terrain.

Les congés en question

On nous demande de planifier des jours de congé. Difficile de prendre des décisions sans savoir dans quel sens iront les prochaines mesures gouvernementales. Le confinement sera-t-il prolongé ? Et jusque quand ? Prendre une vraie journée de congé, sans se soucier des coups de fil, des réunions, des SLA, même si cela reste une journée de confinement, permet bel et bien de souffler un peu ! Conserver des jours de congé est également important car la vie normale reprendra un jour. Sachez en tout cas qu'il est interdit à un employeur d'obliger un travailleur à prendre congé (vacances annuelles ou récupération). Cela ne peut être décidé que de commun accord !

Nous vivons une période difficile, inédite et nous devons la surmonter au quotidien. Il faudra trouver des solutions neuves au fur et à mesure d'un retour à la normale. Espérons que cette expérience douloureuse nous permettra de nous concentrer sur ce qui est vraiment essentiel et ainsi à mieux définir nos priorités.

Prenez bien soin de vous et des êtres qui vous sont chers en respectant les consignes ! ■

Bientôt les prochaines élections sociales

Bilan de la CNE

Avant de nous investir dans notre mission syndicale au lendemain des prochaines élections sociales, jetons ici un regard sur le travail syndical accompli, les prestations et les avancées sociales réalisés, grâce, entre autres, à votre équipe CNE, au cours de ces quatre dernières années.

Au niveau national

Vos délégués CNE se sont investis dans de grandes causes en participant, entre autres, aux manifestations contre :

- La pension à points et le report de l'âge légal de départ à la retraite

- Les tribunaux d'arbitrage créés dans le cadre des accords de libre échange (TTIP, CETA)
- La paralysie des gouvernements face aux changements climatiques (Workers For Climate)
- La défense des immigrés, la parité homme-femme, les discriminations en tout genre.

Au niveau sectoriel

Vos délégués CNE ont négocié l'accord sectoriel 2015-2016 (signature et octroi en 2017) qui a généré les avantages suivants pour les travailleurs :

Augmentation de la valeur faciale des chèques-repas en 2 phases :

- 2016 pour le statut AG Insurance (AGI) : effet rétroactif 6 EUR avec restaurant, 7 EUR sans restaurant
- 2017 tant pour le statut AGI que bancaire : 7 EUR avec restaurant, 8 EUR sans restaurant.



En outre, pour les travailleurs qui n'ont pas droit aux chèques-repas : versement dans une assurance de groupe complémentaire d'une prime de 200 EUR en 2016 et de 240 EUR à partir de 2017. La valeur faciale des écochèques, désormais électroniques, est portée à 250 EUR.

Accord sectoriel 2017-2018

Nous avons à plusieurs reprises manifesté devant le siège d'Assuralia jusqu'à finalement arracher une prime unique de 400 EUR. À noter que la CNE, jugeant cet accord trop maigre pour cause de non récurrence, a choisi de ne pas signer cet accord.

Accord sectoriel 2019-2020

Nous avons participé aux discussions ardues pour passer de « rien du tout » à une prime de 100 EUR. À cette fin, nous avons suspendu la concertation sociale pendant plusieurs semaines. Nous avons également pris part aux nouvelles actions du secteur pour obtenir la récurrence de cette prime (distribution de tracts, rassemblement devant le bâtiment où avaient lieu les discussions).

Malgré toute notre détermination, nous n'avons pas pu exiger de fixer certaines règles quant au choix du véhicule de paiement de cette prime. Nous aurions souhaité un choix négocié au sein des entreprises pour éviter une prime de type « bon pour une pizza ». Vu le refus des employeurs, la CNE n'a pas voulu, une fois de plus, avaliser cet accord.

Poursuivons notre petit voyage dans le passé en nous concentrant sur notre travail au sein d'AG.



CCT statut AG Insurance

Réforme du salaire variable « ouvriers et employés » dans le but de renforcer la transparence et la sécurité par :

- La suppression du coefficient de péréquation octroyé (ou non) sur base des résultats d'exploitation
- La fixation des montants « prime de productivité », liés au niveau des fonctions, pour l'année de prestations 2016.

À noter que ces montants évoluent en fonction de l'indexation des salaires applicable en Commission Paritaire 306 (CP 306).

- Réforme du salaire variable « cadres » : la gratification de base est instaurée par catégorie et fait l'objet d'une révision tous les trois ans.

CCT statut bancaire

Réforme du salaire variable des collaborateurs sous statut bancaire : le 3^e compartiment du salaire variable (le compartiment Ageas) est ramené à 1 % des rémunérations de l'année de prestation. Sa majoration de 0,7351 % (lien avec BNP Paribas Fortis) est définitivement supprimée. Les CCT de la CP 306 seront d'application :

- Passage vers une indexation annuelle des salaires au lieu de bimestrielle
- Octroi d'une prime sectorielle annuelle de 150 EUR bruts
- Sécurité d'emploi est celle prévue en CP 306 à l'exclusion des collaborateurs ex-CGER rentrés avant le 01/10/1993 (privatisation)
- Octroi de l'augmentation de pouvoir d'achat telle que prévue dans l'accord sectoriel 2015-2016.

CCT statuts AG Insurance et bancaire

En parallèle, une CCT 90 est signée pour la première fois et les parties conviennent que, chaque année, une nouvelle CCT 90 d'un montant d'au moins 150 EUR, sera reconduite sur la base d'objectifs fixés et réalisés (prime pour tous sur base d'un objectif commun).

Plan Cafétéria : apport collectif e. a. pour que l'offre proposée aux cadres soit élargie (une demande du personnel que nous avons concrétisée). Lors de ces négociations, les représentants syndicaux ont obtenu : Une valorisation des unités 'OUT' afin que le bénéfice fiscal, social ou commercial de l'employeur soit partagé avec les travailleurs (cf. voiture, abonnement SNCB 1^{ère} classe, Up front voiture de société, vélo, ...)

- Une transformation du 13^e mois : la possibilité pour tous les travailleurs d'opter pour 1 à 10 jours de congé (15 jours à partir de 50 ans).

- **Pour le télétravail**, la CNE privilégie toujours la conclusion d'une CCT afin que tous les collaborateurs bénéficient des mêmes droits. À défaut, nous restons vigilants sur le déroulement des opérations.



D'autres actions concrètes :

- **Modifications des avantages extra-légaux Revenu garanti, Hospitalisation et Soins Ambulatoires**

Nous avons minutieusement examiné les nouvelles conditions proposées et avons proposé de multiples amendements. Notre travail d'information en front commun nous a permis de revenir à la table des négociations et d'obtenir que la période de carence pour les anciennes conditions du revenu garanti soit fixée à 9 mois en lieu et place des 6 mois prévus. Nous avons organisé plusieurs séances d'information sur ce sujet afin que chacun puisse poser des questions et fasse son choix en toute connaissance de cause, de maintenir ou non, ses anciennes conditions.

- **Défense de cas individuels**

Accompagnement des collègues lors des licenciements collectifs, individuels, des désaccords sur l'évaluation, lors des réceptions de 'lettres d'avertissement' et de leurs conséquences, des retours après une absence longue durée, ... et ce sans conditions préalables d'affiliation. Autrement dit, quiconque fait appel à nos services se voit accueilli et écouté.

- **Information régulière** via tracts, communiqués, affiches, articles, newsletters, conversations privées au local syndical et informelles au sein de l'entreprise...
- **Aide aux équipes syndicales**
Mise en place progressive d'une nouvelle équipe dynamique et active sur nos sites de **Charleroi** et de **Liège**, avec un large soutien des délégués de **Bruxelles**.

Pour finir, est-il besoin de préciser que le lot quotidien de vos représentants syndicaux CNE est synonyme d'engagement et de travail très concret ? Et ce, à tous les niveaux de la concertation sociale, que ce soit en Délégation Syndicale (DS), au Conseil d'Entreprise (CE), au Comité d'Entreprise Européen (CEE), au Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT).

Pour conclure ce bref flashback, précisons également que la CNE répond toujours présente à l'accueil mensuel des nouveaux collègues et participe à de nombreux groupes de travail : Comité Sport Culture et Loisirs, Comité Restaurant, Eco challenge, 45+, ...

Notre objectif à la CNE, sans déroger d'un pouce aux convictions qui sont les nôtres, est clairement de travailler avec l'ensemble des forces syndicales en présence.

Nous savons en effet que nous pesons plus en réunissant toutes nos forces dans un seul but commun : **défendre votre travail, vos intérêts et l'ensemble de nos acquis sociaux, en vous représentant efficacement dans les divers organes de concertation.** ■

Mots choisis : Jean-Jacques Jaspers

Celui qui présentait le JT de la RTBF tous les soirs, Jean-Jacques Jaspers, a gardé ce regard acéré sur l'actualité et les mouvements du monde. Il nous livre sa vision du syndicalisme, et un peu de son histoire.

Enfant de mai 68, il fonde à l'ULB une revue qui visait à prolonger dans le monde politique la force contestataire du mouvement étudiant. En 1970, il entre à la RTB. Il commence à donner des formations à la communication dans les centrales syndicales, d'abord à la CGSP, « *et puis c'est devenu plus pluraliste, je suis aussi allé à la CSC. J'ai toujours été partisan du front commun* », ajoute-t-il, « *je trouve que le pluralisme syndical*



n'est pas vraiment une force. Dans les pays où il n'y a pas de concurrence entre les syndicats, ils sont plus forts. » « Pour moi », enchaîne-t-il, « tout affaiblissement du mouvement syndical est une véritable catastrophe, une victoire terrible du capital sur le travail. Le syndicat est la seule force alternative dans la société actuelle. On détricote la concertation sociale de telle sorte que, aujourd'hui, les organisations syndicales sont en position défensive. » La cause en est, selon lui, l'évolution du monde du travail où le salariat est de moins en moins le mode dominant. « Il y a une sorte de victoire culturelle du patronat et du capital. Ils ont réussi à faire passer l'idée que tu pouvais t'en sortir tout seul dans la vie et que tu étais dans un rapport

*Interindividuel avec le patron. Même si le syndicalisme belge n'est pas le plus mal portant, les gens ont de plus en plus une attitude consumériste, ils n'ont plus le sentiment d'être partie intégrante du syndicat et le voient comme une institution parmi d'autres ». « Et pourtant, » insiste-t-il, « **le syndicat est le seul contrepoids à ce rouleau compresseur du pouvoir et du capital, à la perte de la conscience collective, à la perte des repères.** » Pour lui, il n'y a pas de rapport de force sans la constitution d'une structure intermédiaire. Il faut transcender les divisions traditionnelles des organisations syndicales, s'inscrire dans une revendication globale. ■*

ÉLECTIONS SOCIALES: MA 2020

Eh non, il n'y a pas que les événements sportifs, culturels, les expositions ou les voyages qui sont postposés ! C'est également le cas des élections sociales qui devraient avoir lieu après la rentrée scolaire. Aucune date officielle n'est encore fixée mais sachez que la procédure a été suspendue au jour du dépôt des listes des candidats. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de la date de reprise de la campagne. **N'oubliez pas, c'est important, de faire entendre votre voix !**

Plus d'infos sur ces sujets ou sur d'autres qui vous interpellent ? N'hésitez pas, sans engagement de votre part et en toute confidentialité, à prendre contact avec les mandataires syndicaux de la CNE.

L'équipe CNE d'AG Insurance

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| ▷ Thierry Bulpa | ▷ Monique Degeer |
| ▷ Benoît Hellin | ▷ Alexandre Homez |
| ▷ Maria Jurado Marmol | ▷ Alfredo Rizzello |
| ▷ Unal Sauveniere | ▷ Michaël Sirlereau |
| ▷ Mustapha Souidi | ▷ Christina Trapletti |
| ▷ François Vanneste | ▷ Amina Vos |

Diffusion large recommandée